



OBSERVATOIRE DE LA LUTTE
ANTI-BLANCHIMENT ET CONTRE
LE FINANCEMENT DE TERRORISME



E.F.B.
ECOLE D'AVOCATS

Lutte anti blanchiment et contre le financement du terrorisme **Comment se mettre en conformité ?**

Objectifs pédagogiques : les avocats, tout comme de nombreux acteurs tels la banque, l'assurance, les notaires, les experts-comptables, les intermédiaires en immobilier ou encore les agents sportifs sont assujettis à cette réglementation, encore assez méconnue et complexe, y compris dans l'obligation de formation spécialisée dans la matière (article L561-34 du code monétaire et financier).

Cette session a pour objectif de permettre l'appréhension générale de la matière et de transmettre les outils pour se mettre en conformité.

Conférence animée par :

Solène Clément, avocate à la cour, présidente de l'observatoire de la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme.

Plan de la conférence :

- historique des obligations LCB-FT ;
- les secteurs concernés ;
- présentation des 7 obligations et comment se mettre en conformité ;
 - > évaluation des risques
 - > conserver les documents
 - > déclarer le soupçon
 - > former et informer tout son personnel
 - > identifier et connaître le client
 - > savoir gérer le risque spécial
 - > mettre fin à la relation d'affaire
- temps de questions.

Prérequis : néant.

Mardi 22 septembre 2020 de 17h00 à 19h00

A l'E.F.B - 1, rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux



Accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite



Information & inscription : www.efb.fr

Formation financée par le FIF-PL (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.

Niveau 1
Acquisition des
fondamentaux

